Rapport de gestion de l'Université de Berne

Autor(en): **Schäublin, Christoph**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): **- (2000)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-418405

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

1. Rapport de gestion de l'Université de Berne

Recteur: Prof. Christoph Schäublin

1.1 Les priorités de l'exercice

L'exercice 2000 a été placé pour la première fois sous le signe de la mise en œuvre de la charte élaborée par l'Université. En effet, toutes les facultés s'efforcent de réformer leurs filières en vue de proposer des premiers cycles attrayants permettant d'acquérir des formations solides dans des délais raisonnables. Néanmoins, après l'adoption par la Confédération de la déclaration de Bologne (celle-ci prône la création d'un «espace de formation européen»), il a fallu repenser ces programmes d'études alors qu'ils n'avaient pas eu le temps d'être véritablement testés. Certes, en introduisant de sa propre initiative un système de crédits, l'Université de Berne a devancé la déclaration de Bologne. Mais il faudra examiner très exactement si un diplôme sanctionnant un premier cursus après trois ans d'études est compatible avec des concepts d'études ayant déjà fait leurs preuves et si oui, à quelles conditions. De son côté, la Faculté de médecine – probablement non concernée par la déclaration – devra veiller à ce que ses nouveaux programmes d'études, au demeurant très prometteurs, soient reconnus à l'échelle nationale et internationale.

Sur le plan national, les effets de la loi fédérale sur l'aide aux universités adoptée à l'automne 1999 commencent à se faire sentir. Le passage à un mode de subventionnement fédéral désormais axé sur les prestations se fait par étapes (quatre en tout) et l'introduction de la comptabilité analytique est encore en préparation. L'idée que l'enseignement et la recherche puissent à l'avenir être dissociés, alors même que leur unité est une des forces de l'Université, suscite quelques interrogations. Toutefois, les subventions fédérales se manifestent d'ores et déjà clairement sous la forme de contributions plus ou moins fixes liées à des projets. Etant donné que ces contributions sont attribuées par voie de concours, les universités se voient contraintes de les intégrer dans leurs plans de développement en veillant tout particulièrement à prévoir la contribution qu'elles seront tenues d'apporter.

En termes de compétence cantonale, la direction de l'Université est reconnaissante au Conseil-exécutif de son ouverture permanente au dialogue et de sa bienveillance à l'égard des revendications de l'Université. Ces dernières ont notamment porté sur la mise en œuvre des mesures d'économie arrêtées par le Conseil-exécutif au cours de l'été 1999. Le retrait du canton de Berne de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) a eu des répercussions douloureuses sur certains domaines de l'Université. Quant à l'exécution de la mesure d'économie touchant le Jardin botanique, elle a été repoussée d'un an dans l'espoir qu'il sera possible de rassembler les fonds privés nécessaires. En ce qui concerne la fermeture d'instituts et/ou la suppression de filières d'études en vue d'économiser quatre millions de francs, aucune décision définitive n'a encore été rendue.

Le Conseil-exécutif et la direction de l'Université ont âprement débattu de certains projets de développement à long terme. Dans le souci d'établir un plan de développement durable, les deux parties ont fait des questions suivantes des questions prioritaires: introduction d'une enveloppe budgétaire, déclaration du caractère obligatoire du plan financier par le Grand Conseil, modification de la législation en vue de décharger l'Université du principe d'annualité.

Le personnel de l'Université de Berne est dans une phase cruciale de renouvellement. Plusieurs femmes ont été nommées à des postes de professeures, ce qui a permis d'augmenter la proportion de femmes au sein de l'Université. On déplore toutefois que certains postes n'aient pas pu être pourvus. Une situation inquiétante qui doit amener l'Université à s'interroger sur les moyens qu'elle devra déployer pour renforcer son attrait.

Une étape essentielle vient d'être franchie dans la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université. Le Conseil-exécutif a en effet arrêté les objectifs et les directives concernant l'Université dans son ensemble et les différentes facultés (à l'exception de la Faculté de médecine, le rapport entre l'Université et la clinique universitaire devant être clarifié). La fixation des objectifs et des directives a également permis de mettre un terme globalement satisfaisant à l'audit des tâches et de réunir les conditions nécessaires à la conclusion d'une convention de prestations entre le canton de Berne et l'Université. Par ailleurs, la décision du Grand Conseil d'acheter le terrain Von Roll ouvre de nouvelles perspectives d'aménagement de locaux universitaires.

Le sénat, quant à lui, a arrêté un certain nombre de décisions qui méritent d'être mentionnées. En vue de repourvoir pour 2001 à 2005 les postes de la direction de l'Université, il a soumis trois candidatures au Conseil-exécutif. Il s'agit du professeur C. Schäublin (renouvellement de son mandat de recteur), du professeur U. Würgler (renouvellement de son mandat de vice-recteur) et du professeur G. Walter (nouveau mandat de vice-recteur). Le Conseil-exécutif a approuvé ces propositions. Par ailleurs, en perspective de la votation fédérale sur l'adoption des accords bilatéraux avec l'Union européenne, le Conseil-exécutif a chargé la direction de l'Université de prendre officiellement position en faveur des accords.

L'Université souhaite se préparer de manière appropriée à l'arrivée de deux volées de titulaires de la maturité à l'automne 2001. Elle pense parvenir à endiguer le raz-de-marée grâce aux ressources exceptionnelles débloquées par le Conseil-exécutif pour une durée de six ans. Par ailleurs, le plan de développement tient compte de la participation de l'Université de Berne à deux programmes fédéraux. Si certaines décisions sont encore en suspens, quelques victoires ont déjà été remportées: l'Université de Berne s'acquittera à deux reprises du rôle de «leading house» dans le cadre du programme «Campus Virtuel Suisse» et elle participera à de nombreux projets. En outre, sur les 18 projets finalement sélectionnés dans le cadre des nouveaux pôles de recherche nationaux (PRN), trois émanent de l'Université de Berne. Divers projets de coopération ont également été planifiés à long terme. C'est notamment le cas du regroupement des facultés de médecine vétérinaire de Berne et de Zurich et de la collaboration avec les Universités de Fribourg et de Neuchâtel (BENEFRI). Le groupement BENEFRI a déposé une demande pour bénéficier d'une partie des ressources spéciales débloquées à partir de 2001 par la Confédération pour encourager les projets de coopération à long terme.

* Conformément à l'article 106 de l'ordonnance sur l'Université, le rapport de gestion se réfère à l'année civile (2000) pour les données chiffrées concernant les prestations de l'Université et les données financières et à l'année universitaire (du 1. 9. 1999 au 31. 8. 2000) pour les aspects académiques.

1.2 Rapport des facultés et des autres unités

1.2.1 Faculté de théologie évangélique

Situation actuelle: le professeur Samuel Vollenweider a démissionné à la fin du semestre d'été 2000. La Faculté a adopté puis transmis le rapport structurel concernant la charge de professorat de Nouveau Testament.
Priorités de l'exercice: après l'entrée en vigueur du nouveau règlement des études et des examens, la Faculté a travaillé à l'élaboration des dispositions d'exécution. Elle a notamment édicté de nouvelles directives, un nouveau plan d'études intégrant le système de crédits transférables ECTS ainsi qu'un règlement pour les études de théologie suivies comme branche principale et comme branche secondaire. Elle a également adopté le nouveau «Règlement concernant l'organisation de la Faculté de théologie évangélique de l'Université de Berne».
Capacités d'accueil et conditions d'études: dans le cadre du nouveau règlement d'études, la nouvelle direction des examens a élaboré un dossier d'information sur les études de théologie. Il peut être consulté par les nouveaux étudiants et étudiantes depuis l'automne 2000.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: du 10 avril au 20 mai 2000, le professeur Samuel Vollenweider a été l'invité de la Faculté théologique de l'Université Kwansei Gakuin de Nishinomiya-Kobe (Japon). Depuis cinq ans, des liens de coopération unissent la faculté de théologie évangélique de l'Université de Berne et sa partenaire japonaise. Dans le cadre d'un autre accord de coopération, la Faculté a organisé une semaine sur la didactique avec la Faculté orthodoxe et la Faculté de théologie protestante de Sibiu (Roumanie). Par ailleurs, le professeur Martti Nissinnen a effectué un séjour à l'Université de Berne dans le cadre des échanges entre Berne et Helsinki.
Relève académique: dans le cadre du programme fédéral d'encouragement de la relève, le poste de maître assistant à pourvoir dès le 1er octobre 2000 et mis au concours pour une durée de deux ans dans le domaine des sciences bibliques et de l'Ancien Testament a été attribué à Mme Regine Hunziker.
Assurance-qualité: la Faculté a créé une commission interne chargée de conseiller les instituts pour le dépouillement des résultats d'évaluations.
Planification stratégique de la faculté: la convention de branche BENEFRI en histoire culturelle de la Palestine préislamique a été signée par toutes les parties à la convention. Quant à la convention de branche en droit canon et en droit ecclésiastique, elle entrera en vigueur au semestre d'hiver 2000/2001.
Par ailleurs, la Faculté collabore avec la Faculté théologique de l'Université de Zurich.
Evénements particuliers: le symposium qui a eu lieu à l'occasion du septantième anniversaire du professeur Theophil Müller a eu pour thème «Le service religieux dans un monde pluraliste». La Faculté a également remis une brochure commémorative au professeur Klaus Wegenast à l'occasion de son septantième anniversaire.

1.2.2 Faculté de théologie catholique chrétienne

Situation actuelle: durant l'exercice, la chaire ordinaire de théologie systématique et de liturgie (prof. H. Aldenhoven), ainsi que la chaire à titre accessoire de théologie œcuménique (incluant également l'Eglise vieille-catholique et l'Eglise orthodoxe) occupée par le professeur A. Kallis (professeur invité), ont dû être repourvues. A cette occasion, les disciplines ont fait l'objet d'une nouvelle répartition. Depuis le début du semestre d'hiver 2000/2001, le professeur Martien Parmentier (Hollande) occupe la chaire ordinaire de théologie systématique (en particulier dogmatique) et de théologie œcuménique. Le prêtre Harald Rein, nommé professeur de théologie pastorale, est lui aussi entré en fonction au semestre d'hiver. Le cas des sciences liturgiques n'a pas encore été résolu. Les cinq séminaires qui composaient jusqu'à présent la Faculté ont été remplacés par deux départements dirigés chacun par un professeur ordinaire. Au mois de novembre, la Faculté a célébré ses 125 ans d'existence par un symposium qui a accueilli de nombreuses personnalités scientifiques de renom international. Peu de temps après, le Gouvernement a annoncé son projet de revenir sur l'autonomie de la Faculté, ce qui suscite une inquiétude certaine.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: un accord de collaboration scientifique a été conclu avec la Faculté théologique (orthodoxe) de l'Université St. Kliment-Ohridski de Sofia. Des doctorants de Sibiu (Hermannstadt) ont pu séjourner quelque temps à Berne dans le cadre de l'accord quadripartite entre les facultés de théologie de Berne et de Sibiu.
Relève académique: faute de ressources, il n'est toujours pas possible d'encourager la relève.

1.2.3 Faculté de droit et d'économie

Situation actuelle: dans le cadre de l'audit des tâches de l'Université, le Conseil-exécutif a proposé au Grand Conseil de scinder la Faculté de droit et d'économie en une Faculté de droit et une Faculté des sciences économiques et des sciences sociales. C'est le Grand Conseil qui statuera en dernier ressort. Les études de droit ont également fait l'objet d'une redéfinition dans le cadre de l'audit. En outre, les ressources ont été en partie redistribuées au sein du département des sciences économiques. En ce qui concerne les charges de professorat, plusieurs d'entre elles seront repourvues dans les années à venir. La Faculté de droit et d'économie demeure saturée. Le département des sciences économiques est particulièrement touché.
Priorités de l'exercice: les deux départements de la Faculté de droit et d'économie ont remanié cette année leurs règlements d'études et d'examens. Il a par ailleurs fallu adapter et moderniser tous les règlements du département des sciences économiques en vue d'introduire le système européen de transfert de crédits universitaires (ECTS) et de raccourcir la durée des études. Une autre commission chargée de la réglementation a été créée pour les études en gestion d'entreprise. Elle souhaite adapter la réglementation en vue de délivrer le titre de «Master», et rendre par ce biais les études en gestion d'entreprise conformes à la déclaration de Bologne. Tous les projets de révision de règlements ont été adoptés par la Faculté au cours du semestre d'été 2000. Ils ne sont toutefois pas entrés en vigueur avant la fin de l'exercice.
Capacités d'accueil et conditions d'études: au semestre d'hiver 1999/2000, la Faculté de droit et d'économie a vu ses effectifs reculer légèrement par rapport à l'année précédente (2868 contre 2889 précédemment). Elle reste toutefois la faculté de l'Université de Berne qui compte le plus d'étudiants et d'étudiantes. 130 personnes sont venues gonfler les rangs en sciences économiques. Le principal problème se situe en gestion d'entreprise où l'on enregistre 910 étudiants en branche principale (et 265 en branche secondaire) pour sept chaires d'enseignement.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: il faut souligner la collaboration entre la Faculté et les Universités de Neuchâtel et de Fribourg, membres du groupement BENEFRI. La Faculté a en effet signé une convention de branche en droit canon. Une autre convention dans le domaine du droit fiscal est prévue. L'idée de créer des centres de compétences dans les facultés des trois universités est séduisante et mérite d'être exploitée.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: les deux départements de la Faculté de droit et d'économie souhaitent augmenter la part des femmes à tous les niveaux universitaires. Le nombre de candidates aux postes d'enseignement est en effet encore beaucoup trop faible. Cette situation a toutefois des chances de changer car les femmes sont nombreuses à préparer une habilitation. En revanche, elles demeurent rares à préparer une thèse: ces

trois dernières années, seules 20 pour cent d'entre elles préparaient une thèse en sciences économiques; elles étaient bien moins de 20 pour cent en droit. A l'inverse, le nombre d'assistantes en droit est en augmentation: elles représentent plus de la moitié du groupe des assistants, contre moins d'un tiers en sciences économiques.
Planification stratégique de la Faculté: la Faculté de droit et d'économie doit continuer à former un nombre toujours plus important d'étudiants et d'étudiantes avec des ressources réduites. Elle est toutefois soulagée de pouvoir bénéficier depuis quelques années de points de personnel supplémentaires provenant des ressources de l'Université. La direction de la Faculté travaille actuellement, en collaboration avec des représentants des spécialités qui la composent, à l'élaboration d'un programme de mesures en vue d'absorber l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité.
Conclusion et perspectives: en matière d'enseignement, une des tâches principales de la Faculté sera de garantir, dans les années à venir, la qualité de la formation avec les moyens disponibles et de maintenir l'attrait de l'Université de Berne.

1.2.4 Faculté de médecine

Situation actuelle: pour la première fois lors de cet exercice, tous les étudiants de première et de deuxième année ont suivi le nouveau programme d'études. A l'automne 1999, 154 nouvelles admissions ont été enregistrées. Dix étudiants ont abandonné leurs études; sur les 144 étudiants et étudiantes restants, 127 (88%) sont passés en année supérieure. Ce taux de réussite est nettement plus élevé que les années précédentes. S'il est trop tôt pour justifier pleinement ce résultat, on peut toutefois l'expliquer en partie par le fait que le numerus clausus, par l'intermédiaire du test d'aptitude, a pour but de sélectionner les étudiants qui ont le plus de chances de réussir leurs études.
Priorités de l'exercice: au cours de l'exercice, les résultats de l'accréditation pilote de la Faculté ont été rendus publics. La révision du programme d'enseignement des deux premières années, notamment, a été jugée très positive. Quant à la collaboration avec la Faculté des sciences, elle a été jugée exemplaire. Toutefois, plusieurs points faibles ont été relevés, comme la part réduite de l'informatique dans l'enseignement ou l'influence insuffisante de l'Université sur l'organisation de l'hôpital universitaire. De nombreuses mesures correctives ont déjà été prises. Ainsi, la Faculté de médecine participe à quatre projets retenus dans le programme fédéral «Campus Virtuel Suisse». Les travaux de révision du programme d'enseignement de la troisième année d'études ont bien avancé et la planification de la réforme des programmes de la quatrième à la sixième années a été mise en route.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: la recherche médicale au niveau tertiaire est par nature très variée. Les résultats enregistrés dans certaines disciplines de la Faculté ont une portée internationale. La collaboration nationale et internationale joue à cet égard un rôle de tout premier plan. Chacun a fait preuve de créativité et d'enthousiasme et le Département de recherche clinique (DRC) a joué un rôle central dans la coordination et le soutien des activités de recherche clinique. Sur la base des expériences réalisées, le département dispose désormais d'une nouvelle structure de direction.
Relève académique: au niveau de la Faculté, l'encouragement de la relève n'est pas satisfaisant. Toutefois, même s'ils sont encore inégaux, les efforts consentis au sein des différentes disciplines/institutions sont notables. Par ailleurs, la commission d'habilitation a été transformée en commission de promotion et d'habilitation dotée de responsabilités étendues. Il est donc désormais possible de relever les efforts consentis en faveur de l'encouragement de la relève et de les comparer. Ces efforts se heurtent cependant à une politique d'austérité croissante qui confère une grande importance aux prestations de services, et il se heurte aussi à la passivité des organes politiques.
Planification stratégique de la Faculté: la Faculté risque de ne pouvoir satisfaire les nouvelles exigences qui lui ont été imposées (augmentation du nombre de cours de médecine générale, création d'une charge de professorat en gériatrie, intégration de l'économie sanitaire dans le nouveau programme de l'Institut de médecine sociale et préventive). Par ailleurs, en raison du rapprochement de la Faculté et de l'hôpital universitaire, la Faculté a beaucoup de mal à se faire une idée précise des moyens à mettre en œuvre pour l'enseignement et la recherche. Toutefois, la situation dans ce domaine devrait s'améliorer sensiblement: la Faculté de médecine élabore actuellement, avec la participation de la direction de l'Université et de l'hôpital de l'Ile, des mandats de prestations pour les différentes institutions. Ces mandats devraient permettre de chiffrer le montant exact des ressources nécessaires et de définir leur répartition exacte.
Conclusion et perspectives: la tâche la plus importante, mais aussi la plus difficile à réaliser dans le contexte actuel, est de créer des conditions qui rendent la Faculté attrayante aux yeux des étudiants et des jeunes médecins souhaitant faire une carrière académique. Cet objectif ne pourra être atteint que si la Faculté est capable d'autocritique et de solidarité, est ouverte aux changements. Elle doit par ailleurs bénéficier du soutien de la direction de l'Université et des autorités politiques.

1.2.5 Faculté de médecine vétérinaire

Situation actuelle: la Faculté connaît d'importantes modifications structurelles. Un Département d'études cliniques a été ouvert le 1er mars 2000 en application du plan stratégique et des objectifs fixés. Ce département dirigé par le professeur Marc Vandevelde regroupe la totalité des cliniques.
Priorités de l'exercice: l'enseignement est en pleine mutation. Le 1er novembre 1999 est entrée en vigueur l'ordonnance fédérale concernant l'expérimentation d'un modèle spécial d'enseignement et d'examens à la Faculté de médecine vétérinaire. En vertu de ce texte, l'année académique 1999/2000 a pu commencer avec un programme de formation entièrement remodelé. Ce changement était nécessaire dans la mesure où la réforme des études à la Faculté de médecine ne prévoyait plus l'accueil des étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire. Il s'agit à présent d'assurer transitoirement une tâche d'une ampleur non négligeable: la mise en œuvre parallèle de l'ancien et du nouveau plan d'études.
Capacités d'accueil et conditions d'études: pour la première fois dans l'histoire de la Faculté, compte tenu du succès rencontré par le nouveau cursus d'études, il a fallu restreindre le nombre d'admissions par le biais d'un test d'aptitude. Les conditions d'études ne semblent pas devoir changer à court terme, alors même que les nouvelles formes d'enseignement nécessiteraient une modification des locaux. La transformation du bâtiment d'anatomie en centre d'apprentissage interactif est en cours.
Assurance-qualité: les prestations de services et de recherche font l'objet d'une évaluation constante. Dans le cadre de procédures d'accréditation, divers Instituts effectuent régulièrement des contrôles de qualité. Quant à l'enseignement, il est évalué individuellement par une grande partie du personnel enseignant à l'aide d'un questionnaire semi-standardisé. Il est prévu d'intégrer les résultats de l'évaluation à un processus de gestion de la qualité mis en œuvre au niveau de la Faculté.

1.2.6 Faculté des lettres

Situation actuelle: l'année 1999/2000 a été placée sous le signe d'une série de changements structurels importants qui ont concerné aussi bien l'organisation de la Faculté que l'enseignement. Le 1er septembre 1999 sont entrés en vigueur le nouveau

Règlement des études et des examens ainsi que les programmes d'études des 19 Instituts. Cela a permis d'introduire notamment le «European Credits Transfert System» qui facilite la reconnaissance des études et des diplômes de pays à pays. Et cela a permis de proposer aux étudiants et étudiantes de toutes les filières des programmes d'études nettement structurés leur permettant d'obtenir plus rapidement leurs diplômes. Simultanément, une bonne part des Instituts ont été regroupés en départements. Cette réorganisation, qui met en relation les filières présentant des affinités, favorise l'interdisciplinarité de l'enseignement et des études.
Priorités de l'exercice: les Instituts ont assuré les activités et prestations classiques des filières de la Faculté dans le domaine de la formation, tout en s'efforçant de s'ouvrir aux nouvelles professions qui émergent dans le domaine des sciences humaines.
Capacités d'accueil et conditions d'études: la situation varie selon les filières. Elle est difficile en langue et littérature anglaises, en ethnologie, histoire et psychologie. Dans ces filières, la double volée de titulaires de la maturité attendue pour la rentrée académique 2001 est la source de nombreuses inquiétudes. Ce problème s'étendra d'ailleurs à d'autres filières. A Unitobler, l'étroitesse des locaux et les ressources en personnel limitées vont se faire cruellement sentir en dépit des crédits supplémentaires obtenus. L'encombrement des cours de premier cycle frisera l'inacceptable.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: une convention de coopération avec l'Université de Fribourg est en préparation pour l'Institut de langues et littératures slaves et baltes. Un accord BENEFRI est recherché également pour les charges de professeur de linguistique italienne et espagnole. Par ailleurs, il existe une convention de coopération portant sur l'enseignement, la recherche et les conférences publiques entre l'Institut de musicologie et le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Berne, la Swiss Jazz School de Berne et le Conservatoire de musique de Bienne. Une convention similaire avec la Haute école de musique de Lucerne entrera en vigueur prochainement.
Relève académique: il est particulièrement important de former une relève académique dont la compétence soit reconnue au plan international. Trois jeunes collègues de la Faculté ont obtenu des postes d'enseignants à l'étranger. L'encouragement de la relève académique se traduit dans le nombre de procédures d'habilitation. Actuellement, sept demandes d'habilitation sont à l'étude.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: après la nomination de trois collègues femmes pour le 1er septembre 1999 et d'une professeure assistante pour le 1er mars 2000, une autre professeure a été nommée pour le 1er septembre 2000. Cela porte à neuf sur 48 le nombre de chaires de la Faculté occupées par des femmes.
Assurance-qualité: avant que le règlement d'évaluation ne soit définitivement adopté par le sénat, la Faculté a procédé à des évaluations tests dans quelques Instituts. En outre, ces évaluations permettent de tester les nouveaux plans d'études.
Planification stratégique de la Faculté: le gouvernement ayant définitivement approuvé l'audit des tâches (portefeuille) de la Faculté, il est possible de continuer à offrir aux étudiants et étudiantes un vaste éventail de disciplines tout en leur proposant des possibilités inédites. Non seulement la Faculté a pris des mesures d'économie dans cette perspective, mais elle a aussi modifié la répartition des ressources pour créer de nouvelle filières et de nouvelles chaires professorales. Il convient de relever la mise en place d'une troisième chaire d'ethnologie et la création d'un poste de professeur assistant en langue et littérature turques – sans précédent en Suisse. On doit aussi au gouvernement la création d'une chaire de sociologie de l'éducation et de recherche éducationnelle. Une généreuse donation de la Fondation Silva-Casa a permis en outre la création d'une quatrième chaire d'histoire de l'art qui sera prochainement mise au concours sous le titre de «chaire d'histoire de l'art contemporain Justin et Hilda Thannhauser».
Mesures particulières: la restructuration du centre multimédia (Medienlernzentrum, MLZ) de la Faculté, accessible sous sa nouvelle forme dès le semestre d'hiver 2000 à 2001, répond au besoin de réflexion sur les nouveaux médias.
Conclusion et perspectives: la réforme de la Faculté réalisée de 1997 à 1999 ayant été couronnée de succès, on envisage la révision de ce concept et la poursuite des aménagements pour 2004.

1.2.7 Faculté des sciences

Situation actuelle: durant l'exercice, la Faculté a réalisé une grande partie des prescriptions de l'arrêté du Conseil-exécutif relatif à l'audit des tâches (portefeuille). En biologie, une réorganisation complète des Instituts a eu lieu. Ils sont désormais au nombre de trois. L'Institut de sciences végétales résulte de la fusion des Instituts de géographie botanique et de physiologie des végétaux. L'Institut de biologie moléculaire regroupe désormais l'ancien Institut de microbiologie et une division de l'ancien Institut de zoologie. Quant au nouvel Institut de zoologie, il a cédé une division à l'Institut de biologie moléculaire mais il est doté d'une division nouvelle financée grâce au budget de la Faculté. Les trois nouveaux Instituts sont réunis au sein d'un Département de biologie qui se consacre essentiellement à l'enseignement. L'Institut de mathématiques et l'Institut de statistique mathématique et des assurances ont été réunis le 1er septembre 2000 en un Département de mathématiques et de statistiques qui se consacre lui aussi essentiellement à l'enseignement. Par ailleurs, le regroupement de l'Institut de géologie et de l'Institut de pétrographie sous la dénomination d'Institut de géologie a été amorcé. Le nouvel Institut de géologie demeure affilié au Département intercantonal BENEFRI des sciences de la Terre.
Priorités de l'exercice: l'adaptation des plans d'études des différentes filières au Règlement sur les études et les examens entré en vigueur en 1999 a été achevée. Il sera désormais possible de préparer un diplôme de biochimie. La filière de statistiques mathématiques et assurances a été considérablement modifiée. Cette spécialité est dorénavant intégrée à la filière de mathématique et constitue une spécialisation pour le diplôme. L'ensemble des plans d'études répondent aux normes ECTS et prévoient des échéances à respecter ainsi que des limites à la durée des études. Sur le plan de la recherche, les divers Instituts participent activement à des projets et à des congrès internationaux qu'il n'est pas possible d'énumérer ici faute de place.
Capacités d'accueil et conditions d'études: les filières de biologie et de géographie demeurent surchargées. La Faculté espère que le nouveau plan d'études de biochimie contribuera à une meilleure répartition des effectifs.
Collaboration entre l'enseignement et la recherche: la collaboration dans le cadre de BENEFRI s'est encore intensifiée. Les premiers diplômes interuniversitaires en sciences de la Terre ont été délivrés. La mise sur pied d'un département interfacultaire de biologie moléculaire en collaboration avec la Faculté de médecine et la Faculté de médecine vétérinaire a maintenant commencé.
Relève académique: en 2000, la Faculté a pu octroyer l'autorisation d'enseigner à douze personnes, dont deux femmes.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: la part de femmes parmi les nouveaux titulaires du diplôme a été cette année de 27 pour cent, contre 30 pour cent en 1999. En revanche, 26,5 pour cent des titres de docteur ont été décernés à des femmes, contre 17 pour cent l'année précédente. Enfin, une femme a obtenu un poste d'enseignement, ce qui fait passer la part des femmes dans cette catégorie à quelque 7 pour cent. Au cours de l'exercice, une journée portes ouvertes à l'intention des élèves des gymnases a été organisée, durant laquelle on a notamment pu présenter aux jeunes filles les filières traditionnellement «masculines» (par ex. mathématiques, informatique, chimie et physique).
Planification stratégique de la Faculté: maintenant que les filières de mathématiques, de biologie et des sciences de la Terre ont été restructurées, c'est la filière de physique qui fait l'objet d'une réflexion approfondie. Ce travail est en cours.

1.2.8 Conférence des unités universitaires centrales (UUC)

La Conférence des unités universitaires centrales (UUC) existe depuis 1998. Actuellement, elle est composée de six unités qui ne font pas partie d'une faculté. Ces institutions centrales assument des tâches essentielles pour l'ensemble de l'Université, à savoir d'une part l'encouragement de la recherche et de l'enseignement interdisciplinaires dans la formation initiale et la formation continue, et d'autre part la réflexion sur les conditions et les répercussions de l'activité scientifique.
Suite à l'examen des tâches de l'Université, un arrêté du Conseil-exécutif datant de janvier 2000 a prévu que la Commission académique et le Collegium generale devaient être détachés de la CUU à la fin du semestre d'hiver 1999/2000. Les tâches et les compétences de la CUU, son organisation interne et son ancrage dans l'Université ont en revanche été confirmés. Durant l'exercice, la CUU s'est employée à clarifier et à concrétiser les objectifs et les obligations formulées par le gouvernement pour les diverses unités de la CUU. D'entente avec la direction de l'Université, la CUU a maintenu le principe selon lequel les commissions des unités resteraient compétentes pour conclure les mandats de prestations. La CUU tient en effet à ce que les unités gardent les coudées franches pour innover dans le domaine de l'enseignement. Il s'agit notamment de garantir l'avenir de l'Institut du sport et des sciences sportives en prévoyant explicitement la possibilité de faire des sciences sportives une branche principale.

1.2.9 Conférence des institutions de formation du personnel enseignant

Situation actuelle: dans le canton de Berne, la réorganisation de la formation du personnel enseignant bat son plein. Des changements structurels radicaux, qui touchent essentiellement le personnel des institutions de la Conférence des institutions de formation du personnel enseignant, se préparent. Le Centre de formation du brevet secondaire (BES) va être supprimé. La dernière volée d'étudiants a commencé ses études à l'automne 1999. Les formations proposées par l'Abteilung für das Höhere Lehramt (AHL) et le Sekundarlehramt (SLA) sont également vouées à disparaître dans les années à venir. Ces instituts seront remplacés par l'«Institut für die Lehrerinnen- und Lehrerbildung der Sekundarstufe I (IS1)» et l'«Institut für die Lehrerinnen- und Lehrerbildung der Sekundarstufe II (IS2)».
Priorités de l'exercice: dans le cadre de la révision des plans d'études de la Faculté des lettres, l'adaptation des cours et la clarification de l'interface entre la formation académique et la formation du personnel enseignant s'imposent. Par ailleurs, les instituts de la Conférence travaillent à plusieurs projets de recherche et développement. En ce qui concerne la fourniture de prestations de service, plus d'une vingtaine de cours de perfectionnement ont été proposés dans les gymnases et d'autres établissements de formation.
Capacités d'accueil et conditions d'études: tous les instituts doivent faire face à des effectifs élevés, ce qui nécessite une redistribution des ressources en personnel ainsi que l'adoption de mesures exceptionnelles pour améliorer l'organisation des cours.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: l'exercice 2000 a été caractérisé par les échanges nationaux et internationaux d'enseignants et d'étudiants, ainsi que par les cours de didactique spécialisée proposés conjointement avec l'Université de Fribourg (convention BENEFRI). En outre, un certain nombre de projets de recherche interfacultaires ont été mis sur pied, notamment en pédagogie et en didactique.
Relève académique: les deux postes occupés dans le cadre du programme fédéral d'encouragement de la relève ont été prolongés d'un an.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: la Conférence s'est attachée de manière rigoureuse à augmenter la proportion de femmes. Des thèmes spécifiques aux femmes ou aux hommes sont abordés pendant les cours.
Assurance-qualité: chaque institut est chargé d'évaluer ses cours et ses prestations de service. Les résultats de ces évaluations doivent servir à adapter à court et à moyen terme l'offre d'enseignement. Ils sont par ailleurs intégrés dans le plan de développement élaboré dans le cadre de la réforme de la formation du personnel enseignant.
Planification stratégique: une nouvelle «Conférence cantonale des institutions de formation du personnel enseignant» a vu le jour dans le cadre de la réforme. L'ancienne conférence continuera d'assumer ses tâches universitaires jusqu'à l'instauration de changements par les instances supérieures.
Mesures spéciales: dans le cadre de la réorganisation de la formation du personnel enseignant, le BES élabore, en collaboration avec la direction de l'Université, de nouvelles solutions pour le personnel enseignant dont le mandat d'enseignement ne sera pas reconduit. L'AHL et le SLA sont chargés de régler le transfert de leur personnel à l'IS1 et l'IS2.
Conclusion et perspectives: il s'agit maintenant pour la Conférence de représenter les intérêts de ses institutions dans le cadre de la procédure de réorganisation de la formation du personnel enseignant.

1.3 Domaines spécifiques

Planification: en 2000, la Commission de planification s'est penchée sur la question de la planification des effectifs d'étudiants 2001/2002, le programme PRN «Pôles de recherche nationaux», les professeurs boursiers du Fonds national et la planification annuelle 2000. L'arrivée en 2001 d'une double volée de titulaires de la maturité dans le canton de Berne place l'Université devant un défi de taille. Celle-ci table sur 800 nouvelles immatriculations en 2001 et sur 400 autres en 2002. A partir de données détaillées, le Conseil-exécutif a accordé à la fin de 1999 un crédit-cadre supplémentaire de 50 millions de francs pour les années 2001 à 2006 afin de garantir la qualité de la formation universitaire. L'élaboration de mesures concrètes en collaboration avec les facultés et les différentes branches est en cours.
Finances: l'excédent de dépenses a été réduit de 4,1 millions de francs en 2000, passant de 272 à 267,9 millions de francs. Le total des dépenses de l'Université a augmenté de 1,9 million de francs, principalement en raison des frais supplémentaires correspondant aux contributions versées aux autres universités en vertu de l'Accord intercantonal universitaire. L'augmentation prévue des contributions a permis à l'Université d'enregistrer dans le même temps un accroissement de revenus de 5,4 millions de francs qui, ajouté aux recettes supplémentaires provenant des prestations de service et des ventes (+ CHF 1,4 mio), a compensé la diminution de 0,8 million de francs des subventions de base de la Confédération. En 2000, l'Université a ainsi pu contribuer de manière substantielle aux efforts d'économie du canton.
Personnel: le manuel du personnel régulièrement mis à jour, qui n'existait jusqu'ici qu'en version papier, est disponible sur Intranet depuis le milieu de l'année 1999. Le 1er janvier 2000, la centaine de personnes employées jusqu'alors à l'Université et travaillant dans les cliniques de l'Hôpital de l'Ile a été transférée dans ce dernier. L'état des effectifs a été corrigé en conséquence. Désormais, seuls les professeurs et les professeures ordinaires et extraordinaires exerçant une activité dans les cliniques seront engagés directement par l'Université. Cette mesure est une concrétisation du principe fixé à l'article 54, alinéa 3 de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université, selon lequel le personnel des cliniques universitaires est engagé par l'Hôpital de l'Ile.

Evaluation: l'année 2000 a été essentiellement consacrée à l'élaboration d'un règlement d'évaluation de l'ensemble des activités de l'Université, comme le prévoit l'article 21 des statuts de l'Université. Ce règlement fixe le cadre général des activités d'évaluation menées à l'Université de Berne et définit les tâches et les compétences des différents organes universitaires impliqués. S'agissant des rapports, un prototype de banque de données pour la recherche est à l'étude.
Bibliothèques: le nouveau logiciel semble avoir fait ses preuves. En 2000, cinq nouvelles bibliothèques d'instituts de l'Université de Berne ont rejoint le réseau IDS («Informationsverbund Deutschschweiz»); le nombre de bibliothèques bernoises participantes passe ainsi à 46. Au cours du second semestre 1999, trois bibliothèques universitaires ont pu emménager dans des locaux neufs ou rénovés. La Conférence universitaire suisse a débloqué des fonds pour le projet de coopération des hautes écoles suisses dans le domaine des licences d'accès aux ressources documentaires électroniques. Cette décision est la bienvenue, dans la mesure où elle permettra aux bibliothèques universitaires suisses de mettre en place une nouvelle forme de collaboration et de financement commun.
Bâtiments et locaux: l'Université reste très active dans le domaine de la construction et de la planification. Un certain nombre de travaux sont en cours: (a) rénovation complète de l'Institut de microbiologie médicale; (b) construction du bâtiment destiné à accueillir l'Institut de zoologie; (c) transformation des étages abritant les auditoires du bâtiment principal; (d) modernisation du grand auditoire 70 pour la médecine dentaire; (e) construction du nouveau centre de formation du «Tierspital». L'événement marquant de l'année 2000 pour l'agrandissement à venir de l'Université a été l'achat du site Von Roll, avalisé au mois de juin par le Grand Conseil. La section «Bâtiments et locaux» s'emploie par ailleurs à régler les problèmes d'espace posés par l'arrivée d'une double volée de titulaires de la maturité en 2001.
Encouragement de la relève: la principale activité de la Commission pour l'encouragement de la relève scientifique a consisté à assurer le suivi du programme fédéral d'encouragement. Ce programme a permis d'apporter un soutien aux travaux de 27 personnes de notre université dont 13 femmes. Dans l'optique de la troisième partie du programme, tous les postes et toutes les personnes ont été évalués et la planification des postes jusqu'en 2003 mise à jour. Conformément à ses statuts, l'Université prévoit des mesures d'encouragement particulières pour la relève scientifique. La commission a maintenant mis en place un groupe de travail chargé de déterminer les besoins dans ce domaine (droit du travail, plan de carrière, études de doctorat, question de l'habilitation, Tenure Track, etc.) et de proposer des mesures visant à fixer des normes minimales d'ici à l'automne 2000.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: outre les activités courantes, l'année 2000 de la Section pour l'égalité entre femmes et hommes a été consacrée aux activités suivantes: dans le cadre de sa collaboration au groupe de travail «grips gender» mis sur pied par le Fonds national suisse, la cheffe de section a participé à l'élaboration de mesures visant à améliorer la situation de la relève féminine dans le secteur de la recherche. Par ailleurs, la section a organisé une journée d'information intitulée «Warum nicht Mathematikerin, Informatikerin, Physikerin oder Chemikerin?» en collaboration avec un groupe de travail constitué de professeurs et professeures. Cette journée vise à faire connaître aux jeunes filles des écoles moyennes les domaines d'activité professionnels où les femmes sont aujourd'hui encore sous-représentées. Dans le cadre du programme fédéral «Egalité des chances», la section développe et coordonne des projets pour les modules «Mentoring» et «Structures d'encadrement pour les enfants». Sous l'impulsion de la section, un groupe de professeures engagées a créé un centre baptisé «Interdiziplinäre Zentrum für Frauen- und Geschlechterforschung der Universität Bern». En vertu d'une décision de la direction de l'Université, ce centre sera financé par des fonds du programme fédéral «Egalité des chances» et débutera son activité au prochain semestre d'hiver.
Commission de recours: en 2000, la Commission de recours s'est occupée de 28 recours au total, soit un peu moins que l'année précédente (31 en 1998/1999). La majeure partie de ces recours concernait la Faculté des lettres (9) et la Faculté de droit et d'économie (9). Contrairement à l'année dernière, peu de cas ont toutefois pu être réglés dès la phase d'instruction menée par le président. En 2000, la commission a statué sur 12 recours (8 en 1998/1999). Deux ont été déclarés irrecevables, six ont été rejetés et quatre admis. En ce qui concerne les sept recours formés auprès de la Direction de l'instruction publique contre des décisions de la commission de recours, deux ont été déclarés irrecevables, trois ont été rejetés et deux sont encore pendants. La seule affaire portée devant le Tribunal administratif a également été rejetée. Depuis près de six mois, la Commission de recours dispose d'une page d'accueil (www.rekom.unibe.ch).

1.4 Associations dotées d'un pouvoir de représentation

1.4.1 «Verband der Dozentinnen und Dozenten» (VDD)

(association des membres du corps enseignant)

1.4.2 «Verband der Assistentinnen und Assistenten» (VAA)

(association des assistants et des assistantes)

Ces deux associations sont des sections de l'association du corps intermédiaire de l'Université de Berne (MVUB). Durant l'exercice, cette dernière a travaillé essentiellement sur la participation et la relève académique. Les deux sections étant concernées au même titre, c'est un compte-rendu global qui est fourni ci-après.
A l'échelon de l'Université, la participation fonctionne de manière très satisfaisante. Par contre, elle n'est pas encore toujours bien ancrée dans les départements et les instituts. De l'avis des représentants et représentantes du corps intermédiaire dans les collèges des facultés, la réalisation de la participation à l'échelon des instituts est un impératif de premier ordre. Le comité général de l'association du corps intermédiaire a donc porté cette question devant la direction de l'Université, qui s'est révélée largement d'accord avec ses vues. La direction de l'Université a approuvé le principe de l'élaboration, en collaboration avec le comité général, de directives qui permettront la modification des règlements des départements et des instituts, de manière à ancrer la participation du corps intermédiaire à ces échelons. Par ailleurs, avec la disparition des postes relevant du programme fédéral d'encouragement de la relève, la commission d'encouragement de la relève perd sa raison d'être originelle. Aussi traitera-t-elle à l'avenir des questions générales en matière de relève académique. Suite à un entretien avec le comité général de l'association du corps intermédiaire, la direction de l'Université a mis sur pied un groupe de travail chargé de cerner les besoins dans le domaine de la relève académique et de proposer des mesures. Dès le début des travaux, la question des domaines de qualification s'est posée avec acuité: non seulement les jeunes générations doivent être qualifiées pour la recherche mais elles doivent aussi être à la hauteur en matière d'enseignement, de perfectionnement, de gestion scientifique et de gestion d'exploitation. Enfin, le corps intermédiaire déplore la persistance de certains problèmes à la Faculté de médecine. A l'échelon facultaire, la participation du corps intermédiaire de médecine est clairement réglée à tous les degrés hiérarchiques et sa représentation dans les organes de la faculté ne pose pas de problèmes. Par contre, la situation des représentants des autres spécialités (essentiellement des titulaires d'un doctorat en sciences de la nature) demeure précaire.

1.4.3 Association des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne (AEB)

En 2000, cette association a mené une réflexion approfondie sur les sujets suivants: prolongation de la durée des études, loi sur les restrictions d'admission à l'enseignement supérieur (LRA), taxes d'études. Deux de ces dossiers ont été traités au niveau cantonal, en collaboration avec l'Association des étudiant(e)s de la Haute Ecole Spécialisée Bernoise HES, et cette collaboration est appelée à se poursuivre. Elle a consisté d'une part à lancer une pétition en réaction au projet de loi visant à l'harmonisation des taxes d'études au degré tertiaire. D'autre part, l'AEB a poursuivi son action en rapport avec la loi sur les restrictions d'admission. Elle a notamment soutenu le comité «NeiNC» dans sa lutte pour le maintien d'une formation accessible à tous, et elle a accompli un travail de sensibilisation sur cette question auprès des élèves des gymnases. Au niveau universitaire, l'AEB a plaidé pour l'élaboration de directives sur la prise en compte des motifs de rallongement de la durée des études. Plus généralement, l'AEB a continué à proposer aux étudiants et étudiantes des prestations adaptées à leurs besoins. Elle a aussi organisé comme chaque année des séances d'information pour les nouveaux étudiants et les élèves de gymnase, ainsi que la fête de l'Université, avec le succès que l'on sait.

Berne, le 30 janvier 2001

Au nom du Sénat
Le recteur: Schäublin